

(SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 74.

Rapport N° 162 sur l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013¹

Claude Lässer, Directeur des finances. Nous ne pouvons que le répéter, l'opération de planification financière à moyen terme est un exercice réducteur, pourtant indispensable à la conduite des affaires de l'Etat. Sa valeur consiste du reste moins dans l'exactitude des précisions que dans les tendances de fond qu'elle permet de déceler.

L'établissement du plan financier de législature et sa prolongation jusqu'en 2013 n'échappe pas à la règle. Il s'est agi dans un premier temps, pour le Conseil d'Etat, de réduire sérieusement la voilure ambitieuse envisagée par les services et Directions. Pour partie, les «sacrifices» que ceux-ci ont été appelés à consentir n'étaient pas forcément trop douloureux puisque cela a consisté en des abattements correspondant à des redimensionnements, reports ou étalements dans le temps de la réalisation de la mise en œuvre de projets en faisant valoir avant tout une approche plus réaliste des choses. L'étape des priorités à donner, quant à elle, est beaucoup plus délicate. A ce propos, nous ne pouvons que souligner le poids prépondérant de l'existant et des automatismes qui l'accompagnent. De fait, la place qui peut être finalement réservée aux nouveaux projets s'en trouve extrêmement réduite. L'étroitesse de la marge de manœuvre est encore restreinte par les inconnues pesant sur le contenu définitif qui sera donné à certains dossiers importants. A cet égard, on peut citer en particulier les cas du nouveau régime de financement hospitalier et de la mise en œuvre des prestations complémentaires pour les familles où les enjeux dans ces projets se chiffrent en plusieurs dizaines de millions de francs. A ces incertitudes, s'ajoutent toutes les questions qui se posent encore sur le plan de l'évolution future de la situation économique générale et, par-là, sur les perspectives des recettes fiscales. Dans ces conditions, il est plus facile de comprendre la retenue du Conseil d'Etat quant à l'élaboration d'un programme d'assainissement, alors même que les résultats particulièrement obérés des exercices 2012 et 2013 sembleraient justifier pleinement le lancement immédiat d'une telle opération.

Cela dit, la forte dégradation de la situation financière et l'impasse budgétaire qui se profilent à cet horizon rapproché, comme son importance du reste, sont une source de préoccupations. Le Conseil d'Etat entend bien mener la réflexion qui s'impose sur la manière la plus appropriée d'assurer une adéquation optimale entre l'offre de prestations publiques et le poids de la fiscalité, dans le respect bien entendu, de l'exigence de l'équilibre budgétaire.

C'est fort de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a débattu ce matin de la réactualisation du plan financier et, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour ses explications, elle fait les remarques suivantes.

Au vu des perspectives qui démontrent que, sur la base des éléments connus aujourd'hui, le déficit cumulé à fin 2013 s'élèvera à près de 300 millions, soit quasiment la moitié du capital de l'Etat à ce jour, ce Grand Conseil devra impérativement modérer ses appétits en termes de nouvelles prestations, qui auraient inmanquablement des conséquences sur le compte de fonctionnement avec, à la clé, une aggravation du déficit cumulé. Le plan financier prévoit l'ouverture de 720 nouveaux équivalents plein-temps sur la période considérée. Il faut se rappeler que la moitié de ce chiffre est absorbé par le budget 2010 et que les trois derniers exercices budgétaires devront se partager l'autre moitié des postes. Cela nécessitera une analyse accrue des priorités pour les nouveaux engagements ces prochaines années. Il faut enfin préciser que sur la base des chiffres présentés, un programme de restrictions budgétaires devra probablement être envisagé à moyen terme. Le Grand Conseil doit en être conscient en adoptant d'ores et déjà une attitude d'économie bienvenue. La Commission des finances et de gestion ne peut que conseiller à l'exécutif de n'avoir aucun tabou lorsqu'il s'agira d'aborder les différents domaines d'économie. A ce sujet, il ne faudrait pas hésiter de discuter des conditions cadres de fonctionnement, par exemple de la Caisse de pension des employés de l'Etat, au sujet notamment de la répartition des cotisations employeur-employé. Un simple calcul permet de constater que le déficit cumulé jusqu'en 2013 de 297 millions pourrait être couvert par un rééquilibrage des cotisations entre les deux partenaires et ceci sans toucher à l'accord de nouveaux postes.

Pour terminer, il faut rappeler que la vérité sort essentiellement des comptes et que chaque budget futur devra être élaboré pour lui-même et non pas sur la base d'estimations de recettes trop optimistes à moyen terme, comme cela a été fait dans certains cantons.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). En parcourant le rapport qui nous est présenté, force est de constater qu'après une période de beau temps, en grande partie due, faut-il le rappeler, à l'embellie conjoncturelle et à la manne de l'or de la BNS, de gros nuages noirs s'amoncellent à l'horizon sur les finances de notre canton; c'est du moins ce que tient à nous démontrer la réactualisation du plan financier 2011–2013. Tel que présenté, ce plan prévoit – cela a été dit également par M. le Commissaire – au budget de fonctionnement un déficit de 60 millions pour 2011, 106 millions en 2012 et même 133 millions pour 2013, bien loin de l'équilibre financier requis par la Constitution! Je remarque tout de même que, bien qu'apparaissant peu réjouissantes, ces prévisions sont bien meilleures que celles faites initialement, qui prévoyaient un déficit de 417 millions au budget de fonctionnement de 2013 et une insuffisance de financement s'élevant au total à 1,5 milliard pour les années 2010–2013. Je salue les

¹ Texte du Rapport en pp. 2257ss.

efforts entrepris par le Conseil d'Etat et son ministre des finances pour raboter 1,1 milliard sur les années 2010–2013, soit 930 millions sur les budgets de fonctionnement et 284 millions sur ceux des investissements. Est-ce suffisant? Sincèrement, je ne le pense pas, d'autant plus, comme le fait justement remarquer le Conseil d'Etat, qu'il y a un grand nombre d'incertitudes quant aux recettes, aussi bien aux niveaux cantonal que fédéral, sans oublier le mécontentement lors des entretiens de Wattwil de tous les partis de droite à l'encontre du Conseil fédéral, trouvant les économies proposées largement insuffisantes, demandant de surcroît des mesures concrètes portant sur une diminution de 5% des dépenses de la Confédération. En comparaison dans notre canton, on est loin du compte puisque, malgré les économies réalisées, les charges augmentent de 450 millions et les recettes de 317 millions.

M. le Président du gouvernement, chers collègues, que se passera-t-il, à l'instar du canton de Neuchâtel, si la crise perdure, si les Chambres mettent en application leurs revendications et qu'on se retrouve avec une stagnation, voire une diminution des recettes budgétisées? Je n'ai pas besoin de vous faire un tableau. Je vous laisse imaginer les réactions dans cet hémicycle lorsque l'on devra couper dans des secteurs sensibles comme le social, la santé, la formation, l'enseignement, sans oublier de procéder à des hausses d'impôts! M. le Président du gouvernement, vous vous êtes demandé, à juste titre, si vous ne deviez pas déjà présenter des mesures d'économie. Là, où j'ai de la peine à vous suivre et à vous comprendre c'est que, compte tenu du contexte conjoncturel – ce sont vos dires –, vous y avez renoncé mais que cela ne pourrait être que partie remise. Il n'en demeure pas moins, M. le Président du gouvernement, qu'à mon humble avis, vous eussiez dû mettre en place ce plan de rigueur et faire vôtre ce superbe adage qui dit que «Gouverner, c'est prévoir». Mais il vous reste un joker, c'est l'autre proverbe qui dit «Mieux vaut tard que jamais»!

C'est avec cet espoir et ces quelques considérations qu'au nom du groupe de l'Union démocratique du centre je prends acte de ce rapport.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). L'actualisation du plan financier 2011–2013 a retenu longuement l'attention du groupe démocrate-chrétien qui s'oblige à constater une nouvelle fois que l'avenir des finances de ce canton est sombre. Les ambitions de ce canton sont-elles démesurées ou le rôle de l'Etat va-t-il devenir insupportable financièrement ces prochaines années? Voilà les questions que s'est posées le groupe démocrate-chrétien à la lecture de ces chiffres.

Un premier examen permet de constater que le déficit prévisible et global a été ramené de 1227 millions francs à 297 millions et l'insuffisance de financement de 1516 millions francs à 404 millions, des évaluations initiales aux résultats finaux du plan financier. Ceci permet de constater que le Conseil d'Etat s'est livré à un exercice de pompier pour éteindre les prétentions enflammées des différentes Directions. On peut déjà, sur cette seule constatation, féliciter le Conseil d'Etat de ce travail qui a permis de faire un premier tri. Malheureusement pour lui, le travail n'est pas terminé. La loi sur les finances l'oblige à présenter des comptes

équilibrés. Aussi, devra-t-il encore trouver 300 millions environ sur trois ans, Est-ce possible? La réponse est sans autre oui si l'on se réfère aux expériences passées.

2008: plan financier, moins 100 millions, résultat des comptes, plus 30 millions après affectation aux provisions de 170 millions.

2009: plan financier, moins 171 millions, budget, plus 1 million et les comptes nous réservent certainement une nouvelle belle surprise.

2010: plan financier, moins 258 millions, budget, plus 1 million.

A noter que le résultat global du plan financier 2008–2010 était de moins 528 millions, celui de 2011–2013, moins 297 millions. Cette constatation laisse entrevoir une nette amélioration de la situation puisque le plan triennal s'améliore de 231 millions. De plus, l'expérience des trois exercices passés permet de constater qu'il est possible de transformer 528 millions de déficit à probablement plus de 200 millions de bénéfice. Tout ceci est de nature à nous rassurer, cela d'autant plus que le fonctionnement de ce canton n'a cessé de s'améliorer. Les offres, au niveau de la jeunesse, de la formation, de la santé, du social, des infrastructures générales, n'ont fait que progresser. Nous pouvons donc conclure que les ambitions du Conseil d'Etat ne sont pas démesurées et que la couverture des charges financières restera supportable pour l'Etat.

Nous invitons tout de même le Conseil d'Etat à rester attentif, à être vigilant et à fixer de nouvelles priorités pour équilibrer les budgets de ces trois prochaines années. Il devra certes travailler dans une conjoncture plus difficile, mais l'effort demandé n'est-il pas considérablement réduit? Nous nous permettons toutefois d'esquisser quelques pistes qui pourraient amener une réduction des frais de fonctionnement:

- * maintenir un canton attractif pour les entreprises et, par-là même, pour la création d'emplois générateurs de rentrées fiscales importantes et ceci en s'efforçant de réduire la pression fiscale qui reste un des facteurs déterminants dans le choix de la localisation des entreprises;
- * veiller à une rationalisation des postes de travail dans tous les domaines afin de réduire la demande en nouveaux postes. Il est en effet difficilement concevable que la progression moyenne de plus de 250 équivalents plein-temps constatée ces trois dernières années soit maintenue. Ensuite, nous invitons le Conseil d'Etat à présenter rapidement des solutions pour réduire les 720 postes annoncés à un chiffre acceptable, qui ne devrait pas dépasser les 50 postes pour les années 2011–2012, ceci en fixant des priorités;
- * revoir le fonctionnement de nos réseaux de santé, hôpitaux et santé mentale, afin de réduire les coûts en attribuant des missions uniques et précises à chaque site, éviter par ce biais une offre pléthorique dans beaucoup de domaines, offres qui ne fait que gonfler les coûts de la santé;

* maintenir une palette d'investissements importants afin de permettre une activité économique soutenue dans ce canton.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien est d'avis que l'avenir de ce canton n'est pas si morose. Il faudra certes rester prudent dans l'engagement de dépenses répétitives, il faudra faire des choix tout en consolidant l'offre et en s'efforçant de mieux la cibler.

Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le plan financier de la mouture présentée ce matin est un outil de travail absolument nécessaire pour la gestion des finances de l'Etat. Ses projections nous font comprendre certains paramètres dont il faut tenir compte si nous voulons maintenir l'équilibre malgré tout et simplement respecter la Constitution. Bien que ce plan démontre, semble-t-il, des tendances, il est à observer avec rigueur et annonce des mesures d'économie nécessaires. Les nouveaux projets devront se couler dans les moyens que nous pourrions leur attribuer, et pas plus, en respectant les dispositions constitutionnelles. La Confédération a maintenant pris l'habitude de faire de ses intentions des décisions qui déboulent en cascades sur les finances cantonales. Fribourg, Mesdames et Messieurs, n'est pas membre du club très fermé des cantons payeurs! Il devra garder donc sa place de bon élève, de gestionnaire attentif et responsable de ses finances, même si la Confédération, depuis quelques années, semble démissionner de ses responsabilités.

Je ne vais pas entrer dans les recoins du rapport qui nous est présenté à ce jour; il est suffisamment détaillé et explicite pour nous mettre en garde sur ce qui devra être respecté à tout prix. Les explications, tout à l'heure du président de la Commission des finances et de gestion, sont venues du reste le compléter. La Commission des finances et de gestion, quant à elle, devra assumer pleinement son rôle de «gardienne du temple» de la bonne santé des finances cantonales, en dehors de toute zone d'influence humainement et politiquement compréhensible, mais financièrement inacceptable.

L'Alliance centre gauche prend acte du rapport N° 162 concernant l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013 tout en constatant que l'avenir de ce canton est plus blanc que noir.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion hat zum vorliegenden, aktualisierten Finanzplan 2011/2013 folgende Bemerkungen. 1.) Der Kanton Freiburg ist in hohem Masse von den Entscheiden des Bundes abhängig, sowohl bei den Ausgaben als auch bei den zu erwartenden Einnahmen. Beispiele sehen Sie beim deutschen Text auf Seite 12. 2.) Die Finanzkrise hat sich zur Wirtschaftskrise entwickelt, deren Folgen noch nicht absehbar sind. 3.) Die Umsetzung der Kantonsverfassung hat finanzielle Konsequenzen, welche noch nicht abschliessend beurteilt werden können. Und 4.), das Wichtigste: Die Ansprüche der Bevölkerung und der Gesellschaft an den Staat sind weiterhin steigend. Obschon nach Finanzplan absehbar ist, dass es nicht möglich sein wird, allen Ansprüchen gerecht zu werden und deren Finanzierung zu

sichern, hat der Staatsrat beschlossen, vorläufig noch keine Sparmassnahmen vorzunehmen. Im Gegensatz zu meinem Kollegen Jean-Claude Rossier kann die FDP-Fraktion dies nachvollziehen, da es darum geht – wie auf Seite 11 gesagt wird –, das Wünschbare noch in den Bereich des Möglichen zu rücken. Wir sind aber der Meinung, dass nicht nur der Staatsrat sondern auch wir als Grossräte uns beim Bestellen von Leistungen wieder vermehrt überlegen müssen, ob diese wirklich notwendig und mittelfristig finanzierbar sind. Wenn man etwas bestellt, muss man – schon nur um dem Personal gerecht zu werden – die notwendigen finanziellen und personellen Mittel zur Verfügung stellen, sonst werden nur Frustrationen kreiert. Zudem müssen wir uns meines Erachtens überlegen, wie Dienstleistungen und Investitionen ausgeführt werden sollen. Wir leisten uns insbesondere bei der Gesetzgebung ein Niveau von Perfektionismus, das grosse Kosten auslöst. Zudem sind viele Verfahren zu sehr auf lückenlose Kontrolle angelegt, was wieder Personal benötigt. Ob das Endresultat für die Bürgerinnen und Bürger dann wirklich besser ist, scheint mir mindestens fraglich zu sein. Ein Finanzplan ist ein Führungsinstrument und muss regelmässig aktualisiert werden. Wir laden den Staatsrat ein, ein System zu entwickeln, damit diese Aktualisierung mit wenig Aufwand periodisch an die Entwicklung angepasst werden kann. Nur zur Erinnerung: Die Gemeinden sind verpflichtet, ihren Finanzplan jährlich anzupassen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die FDP Kenntnis und dankt dem Staatsrat für den informativen Bericht.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Il est parfois étrange de constater des différences de ton entre deux objets traités successivement dans ce Parlement. Alors que nous venons de clore l'examen du budget 2010 dans une ambiance que je qualifierais de sereine, nous voilà en train de nous crispier sérieusement à l'approche du plan financier réactualisé. Je dirai qu'il y a de quoi se crispier même si nous savons tous les difficultés techniques inhérentes à ce genre d'exercice, difficultés amplifiées cette année en cette période d'incertitudes, incertitude économique, incertitude politique également.

Je regrette tout d'abord que ce plan financier soit traité maintenant, après l'étude du budget. Le traiter avant aurait pu souligner le contexte dans lequel nous avons adopté le budget de l'année à venir. Et le contexte me paraît clair! Le budget 2010 a deux caractéristiques propres. Tout d'abord la première: il apparaît comme étant le dernier, avant longtemps, à être teinté de facilité, facilité relative bien sûr lorsque l'on parle d'un budget. Deuxièmement: ce budget restera comme celui qui entérine des baisses de recettes, baisses fiscales bien sûr, qui joueront clairement un rôle dans notre train de vie à venir. Ce train de vie nous apparaît aujourd'hui comme bien sombre. Selon ce plan financier et au vu des propres propos du Conseil d'Etat, j'ai envie de dire qu'à partir de demain ou d'après-demain notre canton n'aura plus les moyens de ses ambitions. Les ambitions sont pourtant claires tant au niveau de notre développement énergétique qu'au niveau de l'amélioration des transports publics. Je prends ces deux exemples tant j'ai l'impression que ces ambitions sont partagées ici dans ce Parlement si l'on en juge l'éloquence avec

laquelle les interventions sont faites sur ces sujets! Eh bien! on sait déjà que ces deux projets, ainsi que d'autres – celui des prestations complémentaires notamment – souffriront de coupes importantes dans les années à venir. Dans un tel contexte, notre appréciation du budget 2010 ne peut être que ternie.

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport tout en affirmant d'ores et déjà qu'il sera très attentif aux évolutions des grands projets de ce canton. Il n'acceptera pas sans autre des abandons de projets attendus par toute notre population.

Claude Lässer, Directeur des finances. Vous me permettez de réagir à quelques déclarations.

Tout d'abord, le président de la Commission des finances et de gestion a fait une comparaison de montants entre les déficits à venir et ce qu'on pourrait gagner dans le cadre de la Caisse de pension, mais on pourrait en faire d'autres. On pourrait mettre ce déficit en relation avec le montant – j'allais dire des paiements directs mais ce n'est pas le canton qui paie –, mais avec beaucoup de dépenses et, ensuite dire: si nous n'avions pas cette dépense, le problème serait réglé. Je pense que la problématique de la Caisse de pension du personnel de l'Etat devra aussi être traitée – vous savez qu'il y a un projet de loi qui est en gestation avec de nouvelles contraintes fédérales; on aura l'occasion d'en discuter vraisemblablement, j'espère, l'année prochaine –, mais je ne pense pas que c'est là qu'on trouvera la solution.

M. le Député Rossier a dit que le plan financier tel que présenté était finalement bien meilleur que les prévisions initiales. Par-là même, il souligne l'important travail d'élaboration qui a été fait et je l'en remercie. Il a notamment évoqué le risque que la crise perdure et qu'il y ait des conséquences. Mais j'aimerais quand même insister sur un point: c'est que même si la crise ne perdure pas et que la reprise est là, il ne faut pas se faire de grandes illusions. Même si la crise, jusqu'à aujourd'hui, a été perçue – il faut quand même le dire – avec relativement peu d'effets sur nos finances publiques, elle aura un effet. Lorsque la reprise sera là, l'effet de la reprise sur nos finances sera aussi relativement limité. Ensuite, il s'est étonné que l'on n'empoigne pas tout de suite un programme de mesures d'économie et puis il a cité quelques adages. J'aimerais en ajouter un supplémentaire, M. le Député Rossier, qui est personnel: «En politique, je pense qu'il faut aussi savoir être conséquent» et l'on ne peut pas, dans la foulée d'un plan de relance, annihiler les effets de ce plan de relance en mettant sur pied un programme d'économie; ça n'aurait aucun sens et c'est surtout pour ça qu'on n'a pas mis sur pied un plan d'économie. Parce qu'il suffirait de dire: «Eh bien! on ne fait pas le plan de relance» et la question serait réglée!

M. le Député Romanens a dit que le travail n'était pas terminé, mais il sait très bien qu'en matière de finances publiques le travail n'est jamais terminé! Il a aussi évoqué le fait que les plans financiers précédents présentaient aussi ce genre de résultat. J'aimerais quand même dire que le mérite d'un plan financier, c'est de définir des tendances et de susciter des réactions. Dans aucun cas, on a simplement constaté que les choses iraient mal et on n'a rien fait. Au contraire, on a pris des

mesures. C'est pour ça que les résultats ont, en réalité, été meilleurs que ce qu'on pouvait imaginer au départ! Je dois vous dire que ce que je trouve personnellement de plus inquiétant, dans la situation actuelle, c'est que j'ai le sentiment d'être dans une autre situation qu'on a pu l'être dans le passé. Dans le passé, on intégrait des projets qui étaient, la plupart, des nouveaux projets en gestation, qui n'étaient encore pas décidés. Or ici, on a passablement de projets dont les effets financiers se feront sentir à partir de 2011, mais surtout 2012–2013, projets qui ont déjà été décidés. J'aimerais simplement citer par exemple le nouveau financement des soins, le nouveau financement hospitalier qui vont coûter plusieurs dizaines de milliers de francs au canton et où il n'y a plus rien à faire, où il n'y a qu'à appliquer et c'est ça qui change! On a toute une série de projets comme ça, notamment venant de la Confédération, où nous n'avons plus rien à faire sinon qu'à dire «Compris, combien cela nous coûte?». C'est la nouvelle donne, à mon sens!

M. le Député Romanens invite le Conseil d'Etat à être attentif. Nous le sommes! Je souhaiterais juste que le Grand Conseil soit également attentif et arrête de penser que parce que le montant n'est pas important – «Oh! ce n'est que 5 millions qu'on rajoute à la charge du canton, ce n'est pas grave, ce n'est que 5 millions» –, mais c'est cette addition de 5 millions ici et après dans un autre projet, qui fait que justement la charge cantonale augmente et augmente sensiblement – les conséquences ne le sont pas. Le Conseil d'Etat est attentif mais il n'est pas suivi par le Grand Conseil. Là, comme l'a dit la députée Feldmann, la balle est aussi dans le camp du Grand Conseil.

Lorsqu'on parle de priorités dans l'octroi de nouveaux postes, je veux bien, mais on doit aussi appliquer les décisions du Grand Conseil. Je ne vais citer qu'un exemple: contre l'avis du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a décidé – je ne mets pas en cause la décision – que la police de proximité serait une police cantonale. Il ne faut pas venir nous dire maintenant: «Bien, il n'y a qu'à discuter sur les effectifs!»! On doit assumer cette décision et, forcément, les effectifs de la police, à terme, vont augmenter!

Mme la Députée Feldmann a dit qu'il serait peut-être bon qu'on fasse une révision annuelle du plan financier. J'ai beaucoup de doutes qu'on arrive à le faire, comme elle l'a dit, «mit wenig Aufwand». Je pense que si on veut faire le travail de manière sérieuse, cela coûte beaucoup de temps. Et, pendant ce temps, les collaborateurs de l'Etat ne font pas autre chose, ne font pas la base de leur travail. Nous révisons le plan financier à mi-législature; je pense que là il y a déjà un gros travail qui est fait. Et si c'est pour faire un exercice alibi, autant ne pas le faire!

M. le Député Girard a dit que le budget 2010 était caractérisé par sa facilité. J'aimerais quand même lui dire que le budget 2010 n'a pas été facile à boucler, contrairement à ce qu'il pense! Et puis, il a dit qu'il entérine des baisses fiscales. J'aimerais quand même lui dire que ce budget 2010 entérine aussi des augmentations de dépenses importantes. Je crois que le canton – Grand Conseil et Conseil d'Etat réunis – peut être assez fier d'avoir réussi jusqu'à présent à trouver un certain équilibre entre ces deux éléments, l'augmenta-

tion des dépenses nécessaires mais aussi des baisses de fiscalité que l'on peut qualifier de raisonnables, surtout si on regarde ce qui se passe sur le front de la fiscalité des autres cantons.

C'est avec ces considérations que, encore une fois, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de décret N° 156 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA¹

Rapporteur: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Président. Je vous informe que M. le Député Jean Bourgknecht, conformément aux articles 56 et 57 de la loi sur le Grand Conseil, se récuse pour l'examen de ce message étant donné qu'il est membre du conseil d'administration d'Agy Expo SA.

Le Rapporteur. Le canton est sollicité pour une participation de 7 millions de francs à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. Il convient préalablement de constater que les prêts accordés par des tiers à la société immobilière, selon bilan au 31 décembre 2008, se montent à 10 178 843 francs pour une charge financière annuelle de 445 000 francs selon les comptes de fonctionnement 2008 qui sont équilibrés, mais sans qu'aucun amortissement comptable des actifs immobilisés n'ait été effectué. Par ailleurs, ce résultat ne permet pas de constituer des réserves, par exemple pour le fonds de rénovation de l'immeuble, ou encore pour risques et bénéfices. Il sied de relever que la société immobilière a concédé en 2008 une baisse de loyer à la société d'exploitation de 200 000 francs afin de lui permettre d'améliorer ses résultats financiers, de faire face à ses engagements et de remplir sa mission dans des conditions plus favorables qu'auparavant. A noter que les comptes d'Expo Centre 2008 ne sont pas le reflet de l'activité normale du centre, étant donné que des corrections de valeur significative sont intervenues lors du bouclage des comptes 2008. Indépendamment de cette problématique regrettable, cette baisse de loyer accordée est une mesure indispensable à l'allègement des charges de la société d'exploitation. Je crois savoir que le loyer devrait se situer au maximum à 12% du chiffre d'affaires réalisé, ce qui était effectivement le cas déjà en 2008. Avec ces nouvelles conditions, la société d'exploitation sera sans aucun doute plus performante grâce à des moyens financiers adaptés.

Vous constaterez ainsi que la société immobilière Agy Expo doit réaliser à court terme trois objectifs, à savoir rembourser ses dettes à hauteur de 10,2 millions, accorder un loyer supportable à la société d'exploitation, constituer un fonds de rénovation de l'immeuble. Le premier objectif passe impérativement par une augmentation du capital, projetée entre 13 et 15 millions de francs selon le message du Conseil d'Etat. Cette recapitalisation servira principalement au remboursement de la dette, ce qui permettra d'alléger d'environ 450 000 francs les charges financières annuelles de la société immobilière. Cette réduction indispensable des charges sera affectée à la baisse substantielle et durable du loyer, d'autant plus que l'aide annuelle de 240 000 francs accordée par le fonds d'équipement touristique vient à échéance à fin 2011. La perte de cette contribution devrait être compensée par une augmentation des activités d'Expo Centre qui sont actuellement en évolution grâce au dynamisme de la nouvelle équipe dirigeante. D'autre part, le troisième objectif à réaliser consiste à assurer la prise en charge des frais liés à la rénovation du bâtiment, sans que ceux-ci n'affectent les dépenses et la trésorerie courante de la société immobilière (SI). Une part de l'augmentation du capital devrait ainsi être affectée, après remboursement de la dette, à ce fonds qui ne se situe modestement qu'à 310 000 francs. Le message que nous avons reçu mentionne justement l'évaluation des frais de rénovation et d'investissement liés à l'immeuble, hors entretien courant, de l'ordre de 500 000 francs par année pour les cinq prochaines années.

Sur la base des mesures préconisées, la situation financière de la société immobilière en sortira grandement renforcée et lui permettra de faire face à ses obligations de propriétaire, d'une infrastructure spécifique et stratégique dont l'importance, dans le cas du développement économique de notre canton, s'accroît chaque année, digne d'un centre cantonal fort. Cette situation m'autorise à tirer un parallèle avec des remontées mécaniques fribourgeoises où il n'y a pratiquement pas de rentabilité directe, mais dont les effets induits sont considérables pour l'économie en général. C'est aussi le cas de Forum Fribourg.

J'ai cependant une remarque sur le bilan. Je suis étonné que l'on n'applique pas les règles usuelles en matière d'amortissements comptables. Je suis d'avis qu'ils devraient être effectués, démontrant ainsi une situation réelle de la capacité financière de l'infrastructure, même si cette opération comptable ne génère pas de liquidités nouvelles. Je comprends aussi que tous les actionnaires ne sont peut-être pas à la même enseigne dans leur bilan respectif. Une analyse de la politique d'amortissement devrait être entreprise par le conseil d'administration de la SI, de même que l'évaluation d'un rattrapage sur les années 1999–2009. La commission parlementaire soutient cette analyse et demande au Conseil d'Etat d'agir dans ce sens auprès du conseil d'administration. Cette demande n'est toutefois pas conditionnée à la décision que nous sommes appelés à prendre, mais nous serons ainsi en mesure de veiller à son application.

A la question d'une amélioration de la situation en fusionnant par exemple les deux sociétés, le Conseil d'Etat répond par la négative estimant que cette opéra-

¹ Message en pp. 2092ss.